

## IEDOM / IEOM - Opérations avec la clientèle résidente

### I\_CLIENRE

Juillet 2026

#### Présentation

Le tableau — I\_CLIENRE — recense, hors créances et dettes rattachées, par agent économique et par zone d'activité, les opérations faites avec la clientèle résidente dans cette zone d'activité outre-mer pour les opérations initiées sans guichet bancaire sur place<sup>1</sup>. Les opérations qui passent par un guichet de la zone d'activité ne sont pas à renseigner dans ce tableau mais bien dans l'état CLIENT\_RE de la zone d'activité. À l'actif comme au passif, les contreparties sont les mêmes que celles du tableau CLIENT\_RE c'est à dire : les sociétés non financières, les entrepreneurs individuels, les particuliers, les sociétés d'assurances et fonds de pension, les institutions sans but lucratif au service des ménages, les administrations centrales, les administrations publiques locales ainsi que les administrations de sécurité sociale.

#### Contenu

Les postes ventilés sont identiques à ceux du tableau CLIENT\_RE.

Le reporting RUBA conserve une présentation non compensée pour tous ses états concernés pour les prêts et emprunts de titres et pour les montants centralisés à la Caisse des dépôts et Consignations, conformément à la « recommandation sur les modalités de présentation des prêts et emprunts de titres et des montants centralisés à la Caisse des dépôts et consignations dans les états SURFI et FINREP NGAAP » publiée par l'ACPR en juillet 2021<sup>2</sup>.

#### Règles de remise

##### Établissements déclarants

Conformément à l'Annexe 6 de la Décision 2021-01 du 21 avril 2021<sup>3</sup> ou à l'annexe 6 modifiée de la décision 2024-01<sup>4</sup>, relative à la collecte et au contrôle d'informations statistiques requises des établissements de crédit et des autres intermédiaires financiers, tous les établissements présentant une activité totale significative en outre-mer remettent ce tableau. L'activité est réputée significative dès lors que la somme des lignes « Total concours octroyés Outre-mer sans guichet » à l'actif et « Total ressources collectées Outre-mer sans guichet » au passif de l'état SITUATION (SITUATION\_France ou SITUATION\_reste du monde) est supérieure à 10 millions d'euros. Le dépassement de ce seuil est le fait générateur d'une déclaration d'un état I\_CLIENRE, sur base individuelle, pour chaque zone d'activité recensant des encours différents de 0 (crédits, dépôts ou les deux).

<sup>1</sup> Pour plus de précisions : <https://esurfi-banque.banque-france.fr/current/faq/foire-aux-questions-esurfi-banque/questions-rubaiedomieom>

<sup>2</sup> <https://esurfi-banque.banque-france.fr/current/evenement/recommandation-sur-les-modalites-de-presentation-des-prets-et-emprunts-de-titres-et-des-montants>

<sup>3</sup> « Décision 2021-01 du 21 avril 2021 relative à la collecte et au contrôle d'informations statistiques requises des établissements de crédit et des autres intermédiaires financiers », décision du gouverneur de la Banque de France, annexe 6, paragraphe 1.

<sup>4</sup> Décision Banque de France [2024-01](#) modifiant la décision Banque de France [2021-01](#)

## Territorialité

Le cas échéant un tableau est établi pour chaque zone d'activité : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna.

Pour le tableau I\_CLIENRE, la répartition entre résidents et non-résidents est établie en fonction de la résidence de la contrepartie : la géographie Outre-mer ou bien le reste (inclus France hexagonale, l'étranger et les autres géographies Outre-mer). Ainsi dans le tableau I\_CLIENRE\_ZIEDOM\_Guadeloupe les résidents s'entendent comme étant toutes les contreparties résidant en Guadeloupe et le non-résident contient toutes les contreparties résidant en France métropolitaine, dans les autres départements et collectivités d'Outre-mer de la zone euro et dans le reste du monde.

## Monnaie

Les établissements remettent un tableau établi en euros pour leurs opérations en euros, un tableau en contre-valeur euros pour leurs opérations en devises, toutes devises confondues (francs CFP inclus) et un tableau établi en francs CFP pour leurs opérations en francs CFP.

## Périodicité et délais de remise

Remise trimestrielle au plus tard le dernier jour du mois qui suit la date d'arrêté.